

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt et un,  
le 16 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 07 décembre 2021.

**Présents :**

MMES, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO  
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET

**Excusé :**

MMES, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET  
M. Morgan MERLE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Laurent CLAUS

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la sauvegarde des archives communales auprès du Département de l'Ain et de la DRAC, et choix du prestataire pour l'opération**

Monsieur le Maire informe que suite à la visite en Mairie en juin 2021 de Mr Juillard, restaurateur du Patrimoine, une proposition d'intervention a été faite, visant à restaurer 12 documents anciens de la commune de Montracol (fin XIX et début XX siècle), afin de conserver autant que possible leur aspect d'origine et assurer leur conservation sur le long terme.

Pour cette opération, un devis de 4290 euros HT (5148 € TTC) a été reçu en mairie le 23 septembre dernier par l'entreprise Art Partenaire.

Cette dépense interviendra sur le budget 2022 mais il convient dès à présent de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Ain, qui propose un dispositif d'aide pour le classement aux communes de moins de 2000 habitants et la restauration des documents d'archives centenaires de toutes les communes.

Monsieur le Maire précise également que le ministère de la Culture et de la Communication accorde des subventions aux structures communales qui œuvrent pour la sauvegarde des archives par l'intermédiaires des directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'opération de restauration de 12 documents anciens de la commune de Montracol et choisit comme prestataire l'entreprise « Art Partenaire ».

- **APPROUVE** le dépôt de demande de subvention « Sauvegarde des archives communales » pour 2022, auprès du Département de l'Ain à hauteur de 45% sur le montant hors taxes de la prestation.
- **APPROUVE** le dépôt de demande de subvention pour 2022, auprès de la Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 35% sur le montant hors taxes des travaux.

### **Autorisation de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de gestion de l'Ain**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

#### **La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :**

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

#### **La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

## Convention de prestation de services entre la commune de MONTRACOL et la Communauté d'Agglomération pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire.

Le transfert de ces compétences, auparavant exercées de manière différenciée, notamment par les communes, a impliqué d'assurer une continuité et la sécurité du service public. Afin de donner le temps nécessaire à la communauté d'agglomération de mettre en place, au sein des territoires exploités en régie, une organisation intégrée et opérationnelle, il a été convenu que cette dernière puisse s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

Les communes concernées sont ainsi amenées à effectuer des prestations de services auprès de la communauté d'agglomération, en mobilisant les compétences techniques et de proximité qu'elles exerçaient préalablement au transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, la communauté d'agglomération et les communes peuvent recourir à l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel permet de confier par convention « *la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres* ».

En ce qui concerne la commune de Montracol la convention a été passée pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée de trois ans. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Les prestations assurées s'appuient notamment sur du personnel et des moyens matériels communaux. La commune demeure employeur du personnel mobilisé.

La valorisation des prestations est assise sur le temps passé par le personnel communal pour les réaliser, intégrant le salaire chargé, le matériel, les équipements et sujétions diverses.

### Nouvelle convention pour la période 2022 - 2024

La commune a été consultée par la communauté d'agglomération afin de connaître son souhait de reconduire ou non le dispositif pour la période 2022 – 2024.

Comme pour la convention initiale, il est proposé d'établir la nouvelle convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

Certaines dispositions rédactionnelles ont été actualisées et retravaillées à l'aune de l'expérience acquise depuis 2019, mais les bases de la convention restent identiques.

La nouvelle convention et son annexe sont jointes à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention de prestation de services entre la commune et la Communauté d'Agglomération, pour l'exploitation courante des ouvrages des services, d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022****TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-11-30

**1 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**- DECIDE** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

**TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE**

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Cuisine seule		60 €	140 €	220 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		60 €	60 €	60 €

- 1<sup>er</sup> jour : tarif de location de salle à 100 %
- 2<sup>ème</sup> jour et suivants : 50 % du tarif du 1<sup>er</sup> jour
- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.
- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide ni pour la cuisine seule
- Les associations communales organisant des manifestations à but lucratif, peuvent bénéficier de la salle **gratuitement pour les deux premières manifestations de l'année** (hors réveillon du 31 décembre)

### **Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALE**

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**
- Restaurant de la Commune : **510 €**  
Associations, Sociétés, Restaurants
- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**

Tarif de location normal pour deux jours.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

## **2 - Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location des tables et chaises**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

**1 lot = 1 table + 6 chaises.**

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

**Un chèque de caution de 50 € ainsi qu'un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) sera demandé au loueur.**

**Minimum 3 lots par location.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

### Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Il informe que la préparation des conscrits 2022 a débuté et que pour l'instant tout se passe bien.

Il espère également que les tournées se dérouleront au mieux et que les Montracoliens réserveront un bon accueil aux conscrits.

### Intervention de Monsieur Frederic REFOUVELET

#### Intercommunalité

Mr REFOUVELET a participé au groupe de travail « Environnement » le **22 novembre dernier à Lent**.

Il revient sur deux sujets à l'ordre du jour :

- La lutte contre les ragondins avec la mise en place de pièges efficaces et le recrutement de « piègeurs », même si beaucoup de ces animaux sont déjà tués par les chasseurs.
- Les nouvelles consignes de tri qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une démarche qui se simplifie (tous les emballages et papiers pourront se trier) visant notamment à éviter le gaspillage et limiter les coûts de traitement des déchets. Un petit « guide du tri » est d'ailleurs en distribution dans les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté d'Agglomération.

Mr REFOUVELET informe également que les travaux sur les réseaux d'eau (changement des canalisations) vont bientôt débiter route de Montcet et route de Chaveyriat.

### Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

#### SIVOSS et crise sanitaire

La situation reste très compliquée dans les écoles avec de nombreuses classes qui sont amenées à fermer et du personnel qu'il faut régulièrement remplacer.

Monsieur SUBTIL informe que tout cela aura forcément un impact budgétaire pour le SIVOSS (manque à gagner au niveau de la garderie), qui pourrait se retrouver en difficulté financière.

#### SIEA

Monsieur SUBTIL a participé, le **26 novembre dernier** à une Assemblée générale du SIEA. Il relate une activité normale.

A noter le lancement de la SEM Léa (Société d'économie mixte Les énergies de l'Ain) qui a pour vocation d'investir dans des projets facilitant la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, mobilité propre, économie d'énergie...)

Le réseau fibre, quant à lui, continue de se développer. L'aboutissement des travaux est prévu pour fin 2022.

#### Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé le **23 novembre dernier** à une nouvelle réunion de la « Conférence Territoriale Bresse-Dombes ».

#### Quelques points importants :

- Le parc d'activités économiques *CADRAN* (zone située au niveau de la sortie d'autoroute « Bourg-Sud ») qui offre aux entreprises 35 hectares de terrain viabilisé. Beaucoup de structures se sont déjà installées et de nombreux terrains restent à vendre.

-Le Plan Economique Territorial (PET), un dispositif initié par la Communauté d'Agglomération et qui revêt la forme de budgets d'investissements pour notamment répondre aux besoins territoriaux en matière d'équipements.

Ainsi, de nombreux projets ont pu voir le jour comme le terrain de foot synthétique de Polliat, l'éclairage du boulodrome de St Denis les Bourg, le gymnase de Servas et bien sûr le projet de réaménagement de la cantine et garderie de Montracol.

-Les offres de services aux communes de Grand Bourg Agglomération, comme par exemple le service d'accompagnement « urbanisme et aménagement » (appel à projet, recherche de financements...).

### **Vie communale**

Monsieur SUBTIL informe que les travaux d'électrification pour les illuminations de l'Etoile ont été finalement réalisés par les agents techniques du village, ce qui a permis une économie financière de 1000 € environ.

Il revient également sur l'extinction de l'éclairage public, en vigueur depuis 2017, et qui a permis de faire entre 4500 et 5000 euros d'économie par an.

### **Urbanisme**

Le nouveau poste occupé par Mme URVOY depuis septembre 2021 a bien été pris en main.  
A noter que les demandes d'urbanisme sont moins nombreuses en ce moment.

### **[Intervention de Monsieur Laurent CLAUS](#)**

Il informe le conseil de la présence, en ce début de période hivernale, de nombreux rongeurs aux alentours de l'église, qui peuvent causer quelques dégâts. Des interventions ont néanmoins eu lieu et la vigilance reste de mise.

### **[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)**

### **Commission voirie**

Les travaux de voiries pour 2022 ont été décidés par la commission et un premier chiffrage a été réalisé. Cependant, suite à des modifications de limites cadastrales avec d'autres communes limitrophes, un nouveau chiffrage est en attente.

Les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de car « La Capitale » sont en cours et devraient se terminer rapidement.

### **Intercommunalité**

Monsieur le Maire a assisté au dernier conseil communautaire du lundi 13 décembre à Ainterexpo.  
De nombreux sujets étaient l'ordre du jour et à noter un dysfonctionnement au niveau des délais pour les convocations aux différentes commissions et les horaires souvent peu appropriés.

### **Projet de rénovation de la cantine-garderie et construction d'un préau**

Une réunion a eu lieu **le 15 décembre** avec l'Agence 01 et l'Atelier 3 (maîtrise d'œuvre) pour présenter les premiers plans et diagnostics, avant la rédaction du projet définitif et l'enclenchement de la première phase des travaux à l'automne prochain, qui concernera les abords extérieurs de l'école (nouveau parking et voie piétonne).

Les esquisses sont présentées au conseil et les différentes remarques sont prises en compte.

Le prochain conseil municipal aura lieu **[le 20 janvier à 20h30](#)**

La séance est levée à 22h20.